



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Didier THELISSON

Absents excusés

- Marina VILLARD
- Gérard THIZY
- Danielle POULAT

▪ **Recensement :**

Pour rappel, cette année à lieu sur notre commune le recensement de la population et pour effectuer cette collecte la commune a recruté deux agents : René BASSON et Colette PITAVAL.

Ces deux agents ont deux demi-journées de formation : les 6 et 13 janvier 2020.

Entre ces deux dernières dates, ces deux agents vont avertir la population de la campagne de recensement en déposant dans les boîtes aux lettres « la lettre des habitants » de l'INSEE.

Le départ de la collecte débutera le 16 janvier 2020 et se terminera au 15 février 2020.

En ce qui concerne leurs rémunérations, la commune perçoit une dotation forfaitaire de recensement (DFR) pour l'année 2020 de 1 642 €. Pour que le salaire des deux agents recenseurs soit plus décent, ils percevront chacun une indemnité de 1 000€ brut.

▪ **Personnel communal :**

Actuellement au niveau technique :

- Stéphane MEYGRET a été renouvelé par contrat jusqu'au 30 juin 2020.
- Thierry RICHIOUD a un contrat jusqu'au 31 Juillet 2020.

▪ **Point sur le bâtiment GRATALOUP et LOIRE HABITAT:**

Pour rappel, suite à l'acquisition du bâtiment « GRATALOUP », le Conseil municipal a décidé de démolir cette construction. Sur ce site, seraient créé par Loire Habitat des logements. Le Conseil municipal propose de faire le point avec la Communauté de Communes et Loire Habitat pour effectuer des demandes de subventions. La commune pourrait proposer dans cette démarche que les personnes résidentes dans ces logements seraient des personnes âgées qui pourraient prendre des repas réalisés dans notre cantine. Ces projets sont à étudier avec les différents partenaires.

▪ **Questions diverses :**

➤ Appartement de Madame GUILLAUMOND :

La famille de Madame GUILLAUMOND souhaite installer un monte escalier. Elle demande l'autorisation de la commune pour démonter la barrière de l'escalier. Le Conseil municipal n'y voit aucune objection.

➤ Appartement au-dessus de la poste :

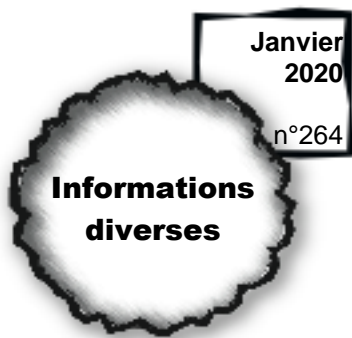
Monsieur Bertrand GILIBERT a déménagé fin décembre. Par conséquent l'appartement au-dessus de la poste est disponible. Des petites réfections sont nécessaires mais l'appartement va être remis en location. Le Conseil municipal décide de mettre une annonce prochainement pour savoir si des personnes seraient intéressées.

➤ Local infirmière :

Le Conseil municipal avait décidé lors de l'installation des infirmières de ne pas faire payer de location pour le local juste les charges. L'activité étant maintenant bien mise en place, les infirmières ont demandé le paiement de cette location. Le Conseil municipal a donc décidé de fixer un montant en fonction des charges (chauffage, électricité, eau..)

➤ Mille Club

Les travaux concernant le changement du sol du Mille Club vont débiter.



✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Février 2004**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ **Congés :**

L'agence postale sera fermée le 8 Février 2020.

✓ **Agence Postale :**

Pour vos retraits de courriers ou de colis

- Pour tout retrait de lettre recommandée ou de colis : présentez l'avis de passage ainsi qu'une pièce d'identité (carte identité, passeport, titre de séjour)
- Si c'est un retrait pour un proche : Présentez également sa pièce d'identité et la procuration signée qui est située au dos de l'avis de passage

Pour toute opération bancaire sur l'un de vos comptes La Banque Postale

- Présentez une pièce d'identité (carte identité, passeport, titre de séjour)

Pour toutes opérations de dépannage financier

- Présentez une pièce d'identité (carte identité, passeport, titre de séjour) ainsi qu'un justificatif de compte (chéquier, carte bancaire).

Les photocopies et les scans des pièces d'identités ainsi que la carte vitale ne sont pas acceptés.

✓ **Appartement à louer :**

L'appartement au-dessus de la poste est disponible Si vous êtes intéressé par la location de ce bien merci de vous présenter en mairie. Le loyer est d'environ 270€.

✓ **Elections Municipales Mars 2020 :**

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020**.

Selon les règles applicables aux élections municipales, seules les personnes ayant fait acte de candidature à la sous-préfecture de Montbrison, pourront être élus.

Pour que les élections à Grammond continuent à être démocratiques, le Conseil Municipal en place souhaiterait qu'un maximum de personnes s'inscrivent au 1^{er} tour.

Si vous avez envie de participer à la vie municipale, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou directement à Patrice CARTERON au 06 33 16 32 64 ou lors de la réunion d'information qui aura lieu le

Lundi 3 Février 2020 à 20h au Mille Club.

N'hésitez pas à venir nombreux.

